



Je suis **secrétaire de laboratoire de biologie médicale** Je souhaite évoluer vers un autre métier **auxiliaire vétérinaire**



MÉTIER

L'**auxiliaire vétérinaire** travaille en clinique vétérinaire, sous la responsabilité du vétérinaire.

Il a en charge le secrétariat, l'accueil, le conseil des clients sur les produits adaptés aux besoins de l'animal, la vente au comptoir des produits ou médicaments, l'hygiène des espaces professionnels et des dispositifs médicaux, et l'assistance du vétérinaire dans les soins dispensés aux animaux.

Ce métier s'exerce sous statut de salarié d'une clinique vétérinaire.

AUTRES APPELLATIONS

- Auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV)

ACCÈS AU MÉTIER

Deux modalités d'accès au métier sont possibles :

- signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation) ;
- recrutement sur un poste d'ASV et formation en situation de travail avec la possibilité de présenter par la suite un dossier de VAE (validation des acquis de l'expérience).

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau Bac :

- Titre d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV). Le titre d'ASV, accessible en 2 ans en alternance sous contrat de travail et par la VAE.

À ce jour, seule cette qualification est reconnue par la convention collective nationale des cliniques vétérinaires.

PARCOURS DE MOBILITÉ

Le secrétaire de laboratoire de biologie médicale peut évoluer vers le métier d'auxiliaire vétérinaire car il a des compétences transférables vers ce métier.

Son expérience dans une structure de santé, ses compétences en relation patientèle, en gestion des demandes d'examens externes et gestion administrative des dossiers sont des atouts qu'il peut valoriser.

Il devra toutefois acquérir les compétences spécifiques aux cliniques vétérinaires liées aux activités d'assistance technique vétérinaire, vente et conseil.

À cette fin, il peut, en fonction des attentes de l'entreprise :

- être embauché dans une clinique vétérinaire sur un poste d'ASV, pour lequel il a déjà une partie des compétences requises. Dans ce cas, il pourra après un an d'exercice, déposer, dans le cadre d'une VAE, un dossier pour obtenir le titre d'ASV en fonction des compétences acquises ;
- être recruté dans le cadre d'un contrat en alternance et suivre la formation d'ASV.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier de secrétaire de laboratoire de biologie médicale dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'auxiliaire vétérinaire.

Activités de secrétaire de laboratoire de biologie médicale	Degré de transférabilité vers auxiliaire vétérinaire
Assurer l'accueil physique et téléphonique du laboratoire	😊
Accueil et gestion des demandes d'examens externes	😊
Gestion administrative du laboratoire en phase post-analytique	😐

😊 Fort

😐 Faible ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Conseil et vente des produits vétérinaires.
- Assistance technique au vétérinaire.
- Prévention, hygiène et sécurité

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Métier de contact avec la clientèle et les animaux, le travail s'effectue essentiellement debout.

Les plages d'ouverture comprennent le samedi.

ALLER PLUS LOIN

- OMPL, fiche métier auxiliaire vétérinaire
- www.cidj.com
- www.onisep.fr
- www.asvinfos.com
- evae.opcoep.fr
- www.devenir-asv.com
- www.francecompetences.fr

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.